

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 031-263106841-20260311-CCAS2026002-DE



CCAS2026002PJ

Centre communal d'action sociale de Villemur-sur-Tarn

Rapport d'orientation budgétaire

Année 2026

Conseil d'administration
11/03/2026

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les centres d'action sociale des collectivités territoriales qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus (article L 2312-1, D 2312-3 et L 5211-36 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Celle-ci doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

La délibération du DOB, comme toutes les autres, doit être transmise au contrôle de légalité.

Table des matières

PREAMBULE	1
PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL	3
PARTIE II : SITUATION FINANCIERE DU CCAS AU 31/12/2025.....	7
PARTIE III : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2026.....	8

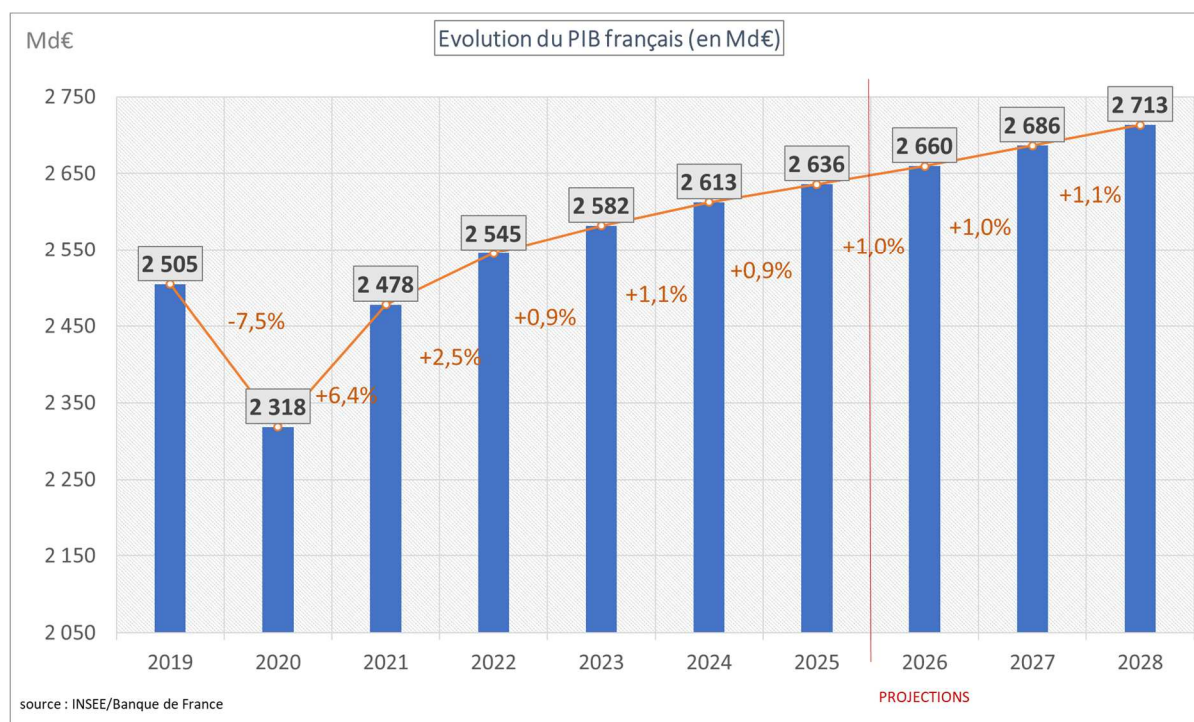
PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

L'environnement économique national reste marqué par un ralentissement de l'activité à l'échelle internationale et par des incertitudes géopolitiques persistantes. La croissance mondiale demeure positive (+3,2% en 2025), portée principalement par les États-Unis et certaines économies asiatiques, tandis que la Zone Euro affiche une progression plus limitée.

En France, après une croissance estimée à +1,1 % en 2024, l'activité économique ralentit. Selon les projections de la Banque de France et les hypothèses macroéconomiques retenues dans le projet de loi de finances pour 2026, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'établirait autour de :

- +0,9% en 2025 ;
- +1,0% en 2026 et 2027 ;
- +1,1% en 2028.

Cette croissance modérée s'explique notamment par une demande intérieure encore fragile, un investissement privé prudent et un niveau d'épargne des ménages toujours élevé, traduisant un climat économique empreint de prudence.

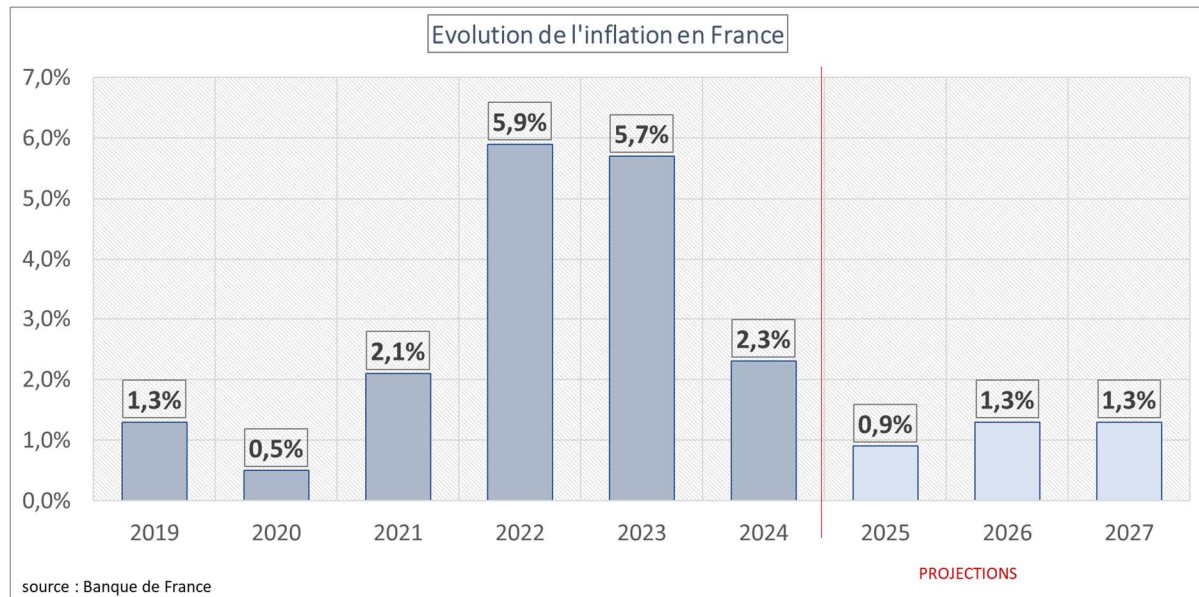


Après les fortes tensions inflationnistes observées en 2022 et 2023, l'inflation a nettement reculé en 2024 et poursuit sa normalisation. L'indice des prix à la consommation s'inscrit désormais dans une trajectoire plus conforme à l'objectif de stabilité des prix fixé par la Banque centrale européenne (inflation inférieure au seuil de 2%).

Les projections actuelles font apparaître :

- Une inflation inférieure à 1% en 2025,
- Une inflation inférieure à 1,5 % en 2026 et 2027.

Cette désinflation progressive a permis aux banques centrales d'amorcer un assouplissement graduel de leur politique monétaire, avec une baisse des taux directeurs, afin de soutenir l'activité économique sans relancer les pressions inflationnistes.



Le marché du travail reste relativement résilient mais montre des signes de ralentissement. La faiblesse de la croissance économique limite les créations d'emplois, notamment dans le secteur marchand.

Selon les projections de la Banque de France, le taux de chômage devrait :

- Se stabiliser autour de 7,6 % en 2025,
- Connaître une légère hausse en 2026, pour atteindre environ 7,8 %, avant une amélioration progressive à moyen terme.

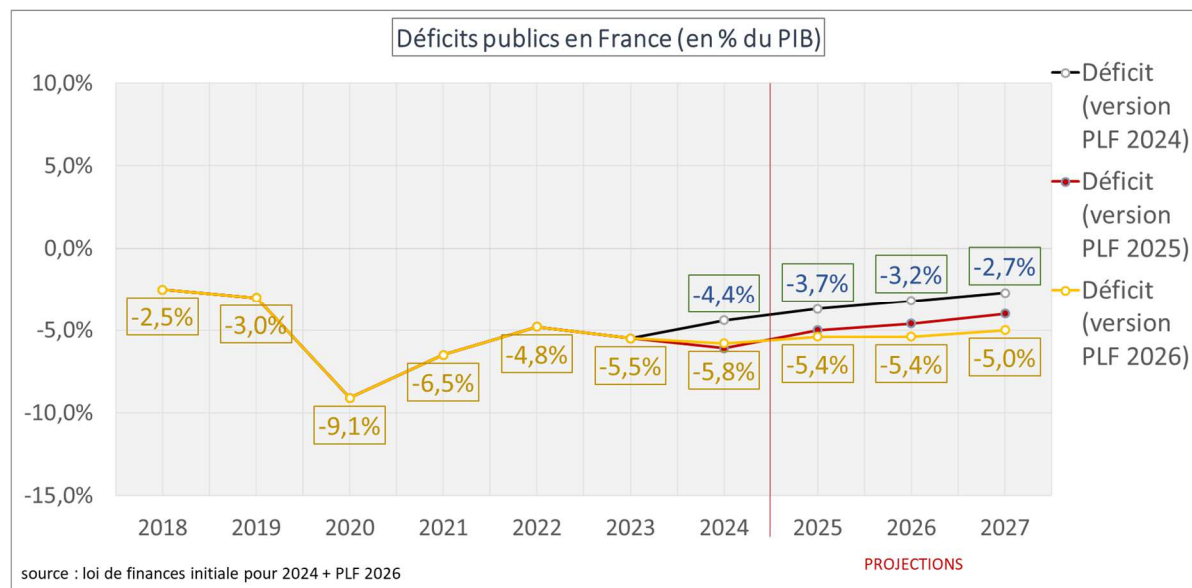
Cette évolution reflète l'ajustement progressif du marché du travail à un environnement économique moins porteur, s'expliquant en partie par un contexte politique national très instable depuis plusieurs mois.

Cette instabilité politique nationale a aussi mis en avant la situation préoccupante des comptes publics.

Le déficit public français, déjà supérieur aux normes européennes avant la crise sanitaire, s'est fortement dégradé depuis 2020 et reste à un niveau élevé. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, le Gouvernement retient une trajectoire de redressement progressif :

- Un déficit public estimé à -5,4 % du PIB en 2025 et 2026,
- Un déficit estimé à -5% en 2027, contre -2,7% dans le PLF 2024.

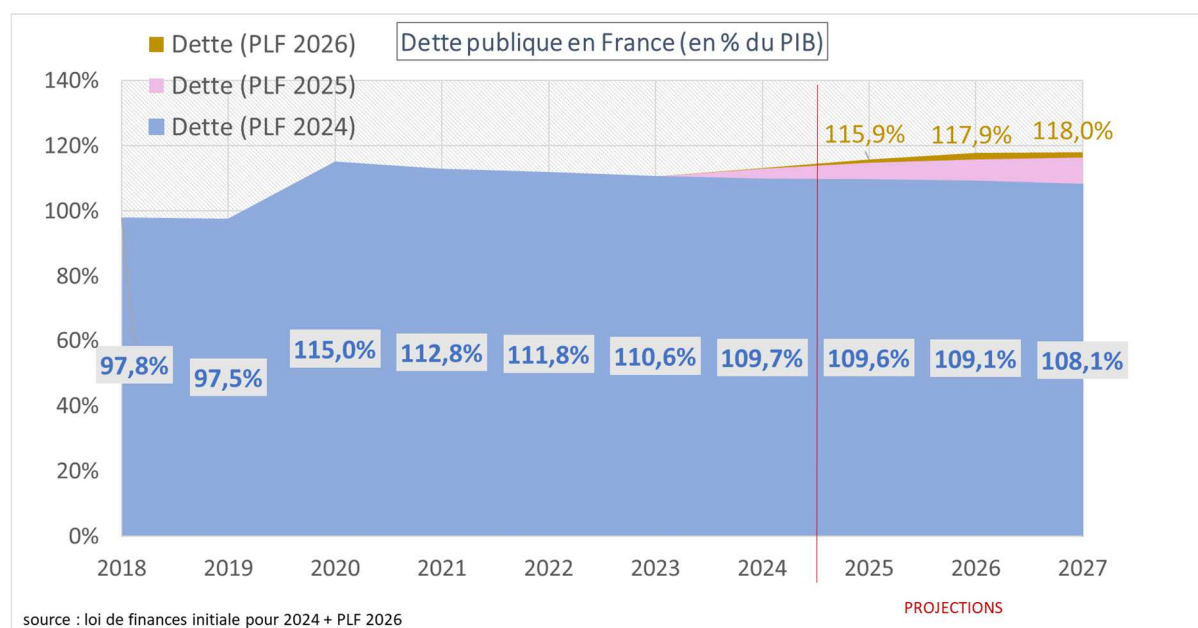
Cette trajectoire vise un retour sous le seuil des -3% du PIB à l'horizon 2029, conformément aux engagements européens, mais suppose des efforts budgétaires significatifs et durables.



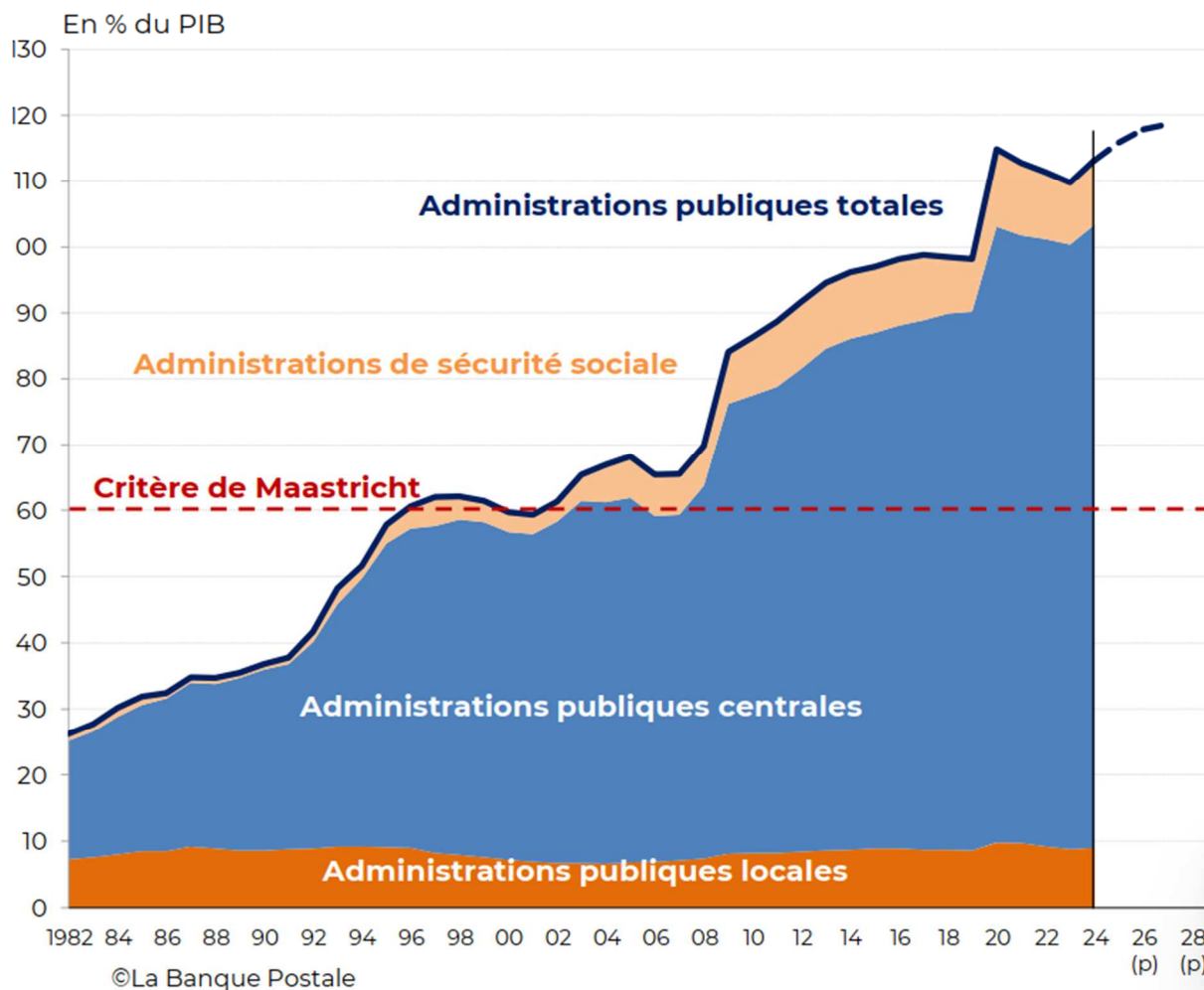
La dette publique française continue de progresser et atteint un niveau historiquement élevé. Les dernières estimations indiquent que l'endettement public pourrait se maintenir au-delà de 115% du PIB, voire s'approcher des 120% à moyen terme en l'absence d'ajustements structurels renforcés.

La hausse des charges d'intérêt, dans un contexte de taux encore élevés par rapport à la période pré-Covid, pèse durablement sur les finances publiques et limite les capacités d'intervention de l'État.

Ce contexte conduit les pouvoirs publics à rechercher une maîtrise accrue des dépenses, incluant une participation attendue de l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales, à l'effort de redressement des comptes publics.



La dette des administrations publiques



PARTIE II : SITUATION FINANCIERE DU CCAS AU 31/12/2025

Le compte administratif affiche un résultat positif en 2025 de +16 172,25€ :

- Section de fonctionnement : +14 157,99€
- Section d'investissement : + 2 014,26€

FONCTIONNEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		10 607,57	10 607,57
Exercice 2025	33 096,95	36 647,37	3 550,42
Résultat de fonctionnement au 31/12/2025	33 096,95	47 254,94	14 157,99

INVESTISSEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		2 014,26	2 014,26
Exercice 2025	0,00	0,00	0,00
Résultat d'investissement au 31/12/2025	0,00	2 014,26	2 014,26

RESULTAT 2024 = 16 172,25€

Les recettes se composent :

- De l'excédent des années antérieures : 10,6 k€ ;
- De la subvention versée par le budget principal de Villemur-sur-Tarn : 29 k€ ;
- De la participation des aînés au voyage seniors : 6,9 k€.

Pour les dépenses, il s'agit principalement :

- Des aides versées par le CCAS : 18 k€ (dont 15 k€ pour le portage de repas à domicile) ;
- Du repas des seniors : 8 k€ ;
- Du remboursement des charges de la maison du foyer les Magnolias (les charges sont ensuite acquittées par les locataires).

PARTIE III : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2026

Les dépenses de fonctionnement diminuent, passant de 51 500€ en 2025 à 44 500 € en 2026 :

- Des aides versées par le CCAS : prévision de 23 k€ ;
- Du repas des séniors : 8,5 k€ ;
- Du voyage des séniors : 0€, la dépense est portée directement par le budget de la Commune ;
- D'une action de sensibilisation à la sécurité routière : 1 k€.

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2025	BP 2026
TOTAL	51 500,00	44 500,00
Charges générales	18 000,00	19 000,00
Autres charges	33 500,00	25 500,00

Les recettes de fonctionnement sont équilibrées par la subvention versée par la Commune de Villemur-sur-Tarn :

- Subvention versée par le budget principal de Villemur-sur-Tarn : 30 k€.
- Excédents des années antérieures : 14,2 k€ ;
- De la participation des aînés au voyage séniors : 0€, la recette est enregistrée directement sur le budget de la Commune ;

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2025	BP 2026
TOTAL	51 500,00	44 500,00
Subvention mairie	36 000,00	30 000,00
Autres produits	4 892,43	342,01
Excédent des années antérieures	10 607,57	14 157,99